

DEC170878DR07

**Décision portant renouvellement de nomination de M. Christophe GOURBEYRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6016 intitulée « Laboratoire de météorologie physique ».**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC161216DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR6016 intitulée «Laboratoire de météorologie physique » et nommant M. Joël VAN BAELEN en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR6016<sup>1</sup> en date du 29/11/2016 ;

Considérant que **M. Christophe GOURBEYRE** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Centre-Auvergne-Limousin du CNRS, du 24 au 26 novembre 2004 et du 02 au 04 mars 2005.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **M. Christophe GOURBEYRE** *ingénieur d'étude* est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6016 intitulée « Laboratoire de météorologie physique », à compter du 01/01/2017.

**M. Christophe GOURBEYRE** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, **M. Christophe GOURBEYRE** est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aubière, le 10/04/2017

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du partenaire  
Université Clermont-Auvergne



Délégation  
Rhône Auvergne

[www.dr7.cnrs.fr](http://www.dr7.cnrs.fr)

2 avenue Albert Einstein  
BP 61335  
69609 Villeurbanne cedex  
T 04 72 44 56 00  
F 04 78 89 47 69

DEC 171565DR08

**Décision portant nomination de M. Guillaume BENOIT aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR3346 intitulée « Institut de Recherche de Poitiers : Recherche pour l'Ingénierie en matériaux, mécanique et énergétique pour les transports, l'énergie et l'environnement » - Pprime.**

## **LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133324INSIS du 10 janvier 2014 portant nomination de M. Yves GERVAIS aux fonctions de directeur de l'unité UPR3346, intitulée « Institut de Recherche de Poitiers » - Pprime ;

**Vu** la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPR3346, intitulée « Institut de Recherche de Poitiers » - Pprime, dont le Directeur est M. Yves GERVAIS;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie/recherche option « *sources radioactives scellées, appareils électriques émettant des rayons X et accélérateurs de particules* » délivré à M. Guillaume BENOIT le 20 octobre 2016 par la société de Radioprotection Progray ;

**Vu** l'avis du conseil d'unité du 7 novembre 2016 ;

## **DECIDE :**

### **Article 1er : Nomination**

M. Guillaume BENOIT, Ingénieur d'Etudes, est nommé personne compétente en radioprotection 07 novembre 2016 au 20 octobre 2021.

### **Article 2 : Missions<sup>1</sup>**

M. Guillaume BENOIT exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

---

<sup>1</sup> [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de M. Guillaume BENOIT sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Chasseneuil, le 15 mai 2017

Le directeur d'unité  
Yves GERVAIS

Visa du délégué régional du CNRS  
M. Éric BUFFENOIR

Date 19 mai 2017